



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Motion

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 19-MOT-074

Déposé le : 22.01.19

Scanné le : _____

Art. 120 à 126a LGC La motion est une proposition soumise au GC et impliquant pour le CE (ou exceptionnellement une commission parlementaire) d'élaborer et de présenter un projet de loi ou de décret. Elle touche à une compétence propre du GC. Le motionnaire motive sa demande et expose le sens de la législation souhaitée.

La motion peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit le motionnaire demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct de la motion à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

(b) la prise en considération immédiate.

- Soit un député ou le CE demande la prise en considération immédiate de la motion et son renvoi au CE.

- Soit l'auteur de la motion demande sa prise en considération immédiate et son renvoi à une commission parlementaire chargée de présenter un projet de loi ou de décret.

Suite au vote du GC, la motion est soit renvoyée au CE, soit à une commission parlementaire, soit classée.

Important : sur proposition d'un député, d'une commission ou du CE, le GC peut, jusqu'à sa prise en considération, transformer la motion en postulat, auquel cas la procédure du postulat s'applique.

Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année

Titre de la motion

Mesures à renforcer contre l'abandon des déchets

Texte déposé

En tant qu'agriculteur et Syndic d'une commune à proximité d'une grande ville, comme d'autres collègues Syndics ou agriculteurs de ce Canton et plus particulièrement du nord vaudois, j'ai remarqué une augmentation graduelle de ce genre malheureux de pratique.

Le problème des déchets oubliés ou jetés volontairement s'aggrave, aussi bien au sein des agglomérations qu'à la campagne. Toujours plus de détritons jonchent le sol à proximité des bancs et des aires de pique-nique, le long des chemins pédestres, des routes et en forêt. L'image de notre Canton, Canton sûr, propre, est de plus en plus ternie. Les conséquences ne sont pas uniquement esthétiques ou économiques (nettoyage) : pour l'agriculture, c'est la santé des animaux et la protection de l'environnement qui sont en jeu. Avant de faucher, les agriculteurs doivent d'abord souvent nettoyer les champs, ce qui prend beaucoup de temps. Ce sont en particulier les canettes en aluminium qui représentent un grand danger. Les machines agricoles les broient en morceaux acérés que les animaux avalent ensuite avec leur fourrage. Ils peuvent alors tomber malades, maigrir, voire même mourir, et les opérations pour les sauver sont très onéreuses.

Le problème de l'abandon des déchets (littering) est difficile à combattre, c'est bien connu. Un rapport d'experts de l'Office fédéral de l'environnement met en exergue les mesures prises dans le domaine et indique d'ailleurs que les systèmes de consigne, les taxes d'élimination anticipées et nombre d'autres mesures ne permettent pas de maîtriser la situation. Selon cette étude faite au niveau national le coût de quelques 200 millions de francs annuel est supporté par les communes pour la « gestion » de ces déchets jetés n'importe où. En plus des efforts faits pour sensibiliser la population à éliminer ses déchets de façon correcte, il est donc impératif que l'abandon des déchets (littering) soit combattu dans notre Canton.

J'invite le Conseil d'Etat par le biais de cette motion de légiférer et/ou de renforcer les sanctions envers les contrevenants dans la LGD (Loi sur la Gestion des Déchets) en mettant en place des mesures financières par exemple de CHF 200.- d'amende au minimum pour toutes personnes identifiées à jeter des déchets sur la voie publique ou en pleine nature (zones agricoles, forêts, etc.).

Commentaire(s)

Conclusions

Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

- | | |
|---|-------------------------------------|
| (a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures | <input checked="" type="checkbox"/> |
| (b) renvoi à une commission sans 20 signatures | <input type="checkbox"/> |
| (c) prise en considération immédiate | <input type="checkbox"/> |
| (d) prise en considération immédiate et renvoi à une commission parlementaire | <input type="checkbox"/> |

Nom et prénom de l'auteur :

Thuillard Jean-François

Signature :



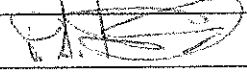
Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

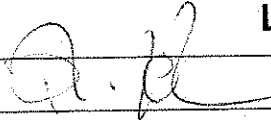
Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

Motion: Mesures à renforcer contre l'abandon des déchets

Liste des député-e-s signataires – état au 8 janvier 2019

Aminian Taraneh	Cherubini Alberto	Durussel José 
Aschwanden Sergei	Chevalley Christine	Echenard Cédric
Attinger Doepper Claire	Chevalley Jean-Bernard 	Epars Olivier
Baehler Bech Anne	Chevalley Jean-Rémy	Evéquo Séverine
Balet Stéphane	Chollet Jean-Luc 	Favrod Pierre Alain 
Baux Céline 	Christen Jérôme	Ferrari Yves
Berthoud Alexandre	Christin Dominique-Ella	Freymond Isabelle
Betschart Anne Sophie	Clerc Aurélien	Freymond Sylvain 
Bettschart-Narbel Florence	Cornamusaz Philippe	Fuchs Circé
Bezençon Jean-Luc	Courdesse Régis	Gander Hugues
Blanc Mathieu	Creteigny Laurence	Gaudard Guy
Bolay Guy-Philippe	Croci Torti Nicolas	Gay Maurice
Botteron Anne-Laure	Cuendet Schmidt Muriel	Genton Jean-Marc
Bouverat Arnaud	Cuérel Julien 	Germain Philippe
Bovay Alain	Deillon Fabien 	Gfeller Olivier
Buclin Hadrien	Démétriadès Alexandre	Gardon Jean-Claude
Buffat Marc-Olivier	Desarzens Eliane	Glauser Nicolas 
Butera Sonya	Dessemontet Pierre	Glauser Krug Sabine
Byrne Garelli Josephine	Devaud Grégory	Glaysre Yann 
Cachin Jean-François	Develey Daniel	Gross Florence
Cardinaux François	Dolivo Jean-Michel	Induni Valérie
Carrard Jean-Daniel	Dubois Carole	Jaccard Nathalie
Carvalho Carine	Dubois Thierry 	Jaccoud Jessica
Chapuisat Jean-François	Ducommun Philippe 	Jaques Vincent
Cherbuin Amélie	Dupontet Aline	Jaquier Rémy

Liste des député-e-s signataires – état au 8 janvier 2019

Jobin Philippe 

Nicolet Jean-Marc

Ryf Monique

Joly Rebecca

Paccaud Yves

Schaller Graziella

Jungclaus Delarze Susanne

Pahud Yvan 

Schelker Carole

Keller Vincent

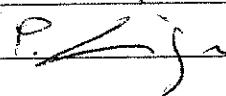
Pernoud Pierre André

Schwaar Valérie

Labouchère Catherine

Petermann Olivier

Schwab Claude

Liniger Philippe 

Podio Sylvie

Simonin Patrick

Lohri Didier

Pointet François

Sonnay Eric

Luccarini Yvan

Porchet Léonore

Sordet Jean-Marc 

Luisier Brodard Christelle

Probst Delphine

Stürner Felix

Mahaim Raphaël

Radice Jean-Louis

Suter Nicolas

Marion Axel

Rapaz Pierre-Yves 

Thalmann Muriel

Masson Stéphane

Räss Etienne

Thuillard Jean-François

Matter Claude

Ravenel Yves

Treboux Maurice 

Mayor Olivier

Rey-Marion Alette 

Trolliet Daniel

Meienberger Daniel

Rezso Stéphane

Tschopp Jean

Meldem Martine

Richard Claire

van Singer Christian

Melly Serge

Riesen Werner 

Venizelos Vassilis

Meyer Keller Roxanne

Rime Anne-Lise

Volet Pierre

Miéville Laurent

Rochat Fernandez Nicolas

Vuillemin Philippe

Mischler Maurice

Romanens Pierre-André

Vuilleumier Marc

Mojon Gérard

Romano-Malagrifa Myriam

Wahlen Marion

Montangero Stéphane

Roulet-Grin Pierrette

Weissert Cédric 

Mottier Pierre François

Rubattel Denis 

Wüthrich Andreas

Neumann Sarah

Ruch Daniel

Zünd Georges

Neyroud Maurice

Rydlo Alexandre

Zwahlen Pierre